

ARRETE N° 2026-158

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME REGINE DILLI EN SA QUALITE DE DIRECTRICE DU PÔLE SERVICE A LA POPULATION

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

VU les articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles R 2122-8 et R 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la délibération n° 2026-35 du conseil municipal du 8 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que Madame Régine DILLI, exerce les fonctions de Directrice du pôle Service à la Population de la ville de Carry-le-Rouet et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés,

ARRETE

Article 1 : Monsieur René-Francis CARPENTIER, Maire de Carry-le-Rouet, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Régine DILLI, en sa qualité de Directrice du pôle Service à la Population pour :

Les documents tels que :

- Courriers ne portant pas décision concernant la discipline scolaire,
- Correspondance courante de transmissions aux administrés et administrations après décision notamment des réponses aux courriers des usagers, collectivités et administrations.
- Documents concernant la gestion du cimetière notamment les autorisations d'ouverture de caveau, d'exhumation, d'inhumation, de mise en bière, de transport de corps après mise en bière, de soins conservatoires et de crémation.
- Demandes de devis concernant le pôle Services à la Population,
- La signature des factures concernant le pôle Services à la Population attestant du service fait,
- Les documents relatifs à la gestion du personnel du pôle Services à la Population (congrés, ordres de missions)
- Signature des bons pour accord, concernant les inscriptions aux transports scolaires pour les collégiens et lycéens.
- Signature des autorisations d'inscription à l'école maternelle et élémentaire ;

